

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02/07/2019**

M. MARCHAL Jean-Marc, Maire	M. DIDIER Stéphane
Mme GRILLET Mireille, 1ère adjointe	M. DUCHANOY Patrick
M. BRUYELLE Raymond, 2 <sup>ème</sup> adjoint	Mme ELOY Sylvie
M. MOREL Dominique, 3 <sup>ème</sup> adjoint	Mme GALLIEN Patricia
M. DUVAL Jean-Philippe, 4 <sup>ème</sup> adjoint	Mme GERONDI Carine
Mme BOUGIE Odile, conseillère déléguée	M. LANGERON Etienne
Mme BEAUREGARD Renée	M. THOUVENIN Ludovic

Le conseil municipal était convoqué à 20 h 30.

Madame Mireille GRILLET a été nommée secrétaire de séance.

**Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 17/04/2019**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

**Acceptation chèque ORANGE d'un montant de 35,26€**

ORANGE nous a remboursé par un chèque de 35,26€ pour un double paiement. Monsieur le Maire demande l'autorisation d'accepter ce chèque pour un montant de 35,25€.

Le conseil municipal a voté à l'unanimité l'acceptation du chèque d'ORANGE pour un montant de 35,26€.

**Acceptation chèque GROUPAMA d'un montant de 264,25€**

Suite au choc d'un véhicule en date du 26/01/2019 qui a touché le poteau lumineux à la sortie du pont sur le Madon, cassé les panneaux indicateurs du département et s'est finalement arrêté contre les boiseries qui structurent le parterre de fleurs près du pont du Madon, l'entreprise PARISSET a assuré la réparation pour un montant de 2642,50€.

Nous avons déjà encaissé un chèque de GROUPAMA, validé au conseil municipal en date du 17/04/2019, d'un montant de 2082,25€.

GROUPAMA vient de nous adresser un nouveau chèque d'un montant de 264,25€. Monsieur le Maire demande l'autorisation d'accepter ce chèque pour un montant de 264,24€.

Le conseil municipal a voté à l'unanimité l'acceptation du chèque de GROUPAMA pour un montant de 264,25€.

Pour information, il reste un solde de 296€ que l'assurance du conducteur responsable de l'accident doit rembourser. GROUPAMA a déjà adressé 3 courriers restés sans réponse : GROUPAMA a sollicité le service juridique.

**Participation au remplissage de la bache incendie pour un montant de 546,60€**

La mairie de Ceintrey a reçu un courrier de la mairie de Voinémont, indiquant qu'il fallait remplir la bache incendie, située près de la ferme DUVAL et de la menuiserie MZ, car la bache présentait un déficit d'eau important, ce qui a été réalisé par la SAUR avec un prêt de tuyaux - 300 mètres - par les pompiers d'Haroué.

L'intervention de la SAUR s'est élevée à 1093,20€. Compte tenu de la convention signée en mars 2013 entre les communes de Ceintrey et de Voinémont, la commune de Ceintrey participe, pour la moitié des frais, soit un montant de 546,60€.

Cette dépense ne devrait pas être renouvelée. Car, dans le cadre de l'agrandissement du cimetière de Voinémont, un robinet d'eau a été posé. Avec 50 mètres de tuyau d'arrosage, la réserve pourra être remplie si nécessaire.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de payer à Voinémont pour le remplissage de la bache incendie, cette facture s'élevant à un montant de 546,60€

Le conseil municipal a délibéré et voté à l'unanimité le versement à la commune de Voinémont un montant de 546,60€ pour le remplissage de la bache incendie.

Travaux rue de la chapelle :

Pour information, nous avons prévu, au budget 2019, une somme de 2763€ pour solder la 3<sup>ème</sup> tranche de l'enfouissement des réseaux rue de la Chapelle à Voinémont. Suite à un courrier de Madame la maire de Voinémont, nous avons appris que la subvention du SDE couvrait presque la somme de 2673€ et que ce titre était annulé auprès de la perception.

#### **Achat de la maison, située 11 rue de Nancy et acceptation du prêt**

Le coût de la maison, située 11 rue de Nancy, s'élève à 150 000€.

La caisse d'épargne nous fait deux propositions :

- Un premier crédit sur une durée de 15 ans avec un taux de 1,04%, avec une fréquence de prélèvement trimestriel pour un montant de 2703,31€ ;
- Un second crédit sur une durée de 20 ans avec un taux de 1,27%, avec une fréquence de prélèvement trimestriel pour un montant de 2126,15€

Le maire recommande de choisir la première offre qui nous offre un taux de 1,04% et seulement sur 15 ans.

Le salon de coiffure est actuellement loué 500€ par mois, soit pour une année 6 000€. La commune de Ceintrey souhaite aussi relouer l'appartement, a minima pour une valeur de 500€ par mois, soit pour une année 6000€, ce qui donnerait un total de 12 000€ pour un montant de crédit annuel de 10 813,24€.

Monsieur le Maire demande au conseil si celui-ci est favorable au prêt proposé par la Caisse d'Epargne sur 15 ans avec un taux de 1,04% ?

Le conseil municipal a délibéré et voté à l'unanimité l'acceptation du prêt sur 15 ans proposé par la Caisse d'Epargne avec un taux de 1,04%.

#### **Demande de subvention au Conseil départemental 54 au titre des « amendes de police »**

Compte-tenu du nombre conséquent de véhicules qui traversent Ceintrey sur la route départementale (rue de Nancy) - entre 8000 à 10 000 véhicules par jour -, la commune de Ceintrey a décidé d'implanter au cœur du village des feux tricolores liés à la vitesse et qui permettent aussi le passage des piétons.

En tant que commune rurale, nous sollicitons, au titre des amendes de police, une participation du Conseil Départemental de Meurthe et Moselle pour concourir à une sécurisation accrue et accentuée au sein de la commune de Ceintrey.

Monsieur le Maire demande au conseil si celui-ci est favorable à cette démarche pour laquelle le Conseil Départemental 54 demande une délibération du conseil municipal de Ceintrey.

Le Conseil Municipal a délibéré et voté à l'unanimité la sollicitation auprès du conseil départemental 54 pour les amendes de police.

Plusieurs membres du conseil signalent un souci de synchronisation du feu tricolore se trouvant devant l'église et de la vitesse. Celui-ci passe au rouge même si la vitesse est inférieure à 50 km/h ou lors du démarrage à partir du stop de la rue du Mont.

Monsieur le Maire précise que la société, qui a installé les feux, est déjà venue faire des réglages.

### Subventions aux associations

Le maire propose que les subventions accordées les années précédentes soient pleinement reconduites. Il est inscrit au Budget Prévisionnel de 2019 un montant de subventions pour les associations qui s'élèvent à 8500€.

Il est proposé la répartition suivante :

- Les Gais Chardonnerets : 150€,
- Saintois Patrimoine : 150€,
- Les Randonneurs du Saintois : 50€,
- Association Michel Dinet : 150€,
- Les Pêcheurs à la Ligne du Saintois : 250€,
- Animation Rurale : 900€,
- Familles Rurales : 1600€,
- ESVM (Entente Sportive de la Vallée du Madon) : 1600€,
- Foyer Rural (dont le fonctionnement de la bibliothèque) : 2700€.

Soit un total de 7550€ pour une enveloppe votée au budget de 8500€. Il nous reste donc une marge de 950€.

Pour votre information, par rapport à l'ESVM, la commune de Pulligny a réduit sa subvention de 1000€, - passant de 1250€ à 250€ -, et la commune de Voinémont a diminué la subvention de moitié, passant de 300€ à 150€.

Monsieur le Maire demande au conseil si celui-ci est favorable à cette répartition des subventions.

Le conseil municipal a délibéré et voté à l'unanimité la répartition des subventions comme cité précédemment.

## Achat de climatiseurs pour la crèche de CEINTREY

La mairie de Ceintrey a été, depuis la canicule, régulièrement sollicitée par la directrice de la structure multi-accueil « Pirouettes et Galipettes » qui souhaite l'installation d'une climatisation pérenne. L'association des parents de la crèche nous a également sollicité, de façon bienveillante, pour que la crèche puisse être équipée de climatiseurs.

Un parent est passé en mairie pour signaler les problèmes de températures élevées au sein de la structure. Celui-ci s'est proposé pour faire des demandes de devis de climatiseurs. Il a également précisé qu'une pétition était en cours de réalisation.

La mairie a eu aussi un appel téléphonique particulièrement agressif d'une mère qui menaçait de porter plainte contre le maire suite à l'élévation de la température au sein de la structure multi-accueils. Pour information, la commune de Ceintrey a construit la crèche et la met à disposition de Familles Rurales de Ceintrey-Voinemont, moyennant un loyer ; c'est donc l'association Familles Rurales qui semblerait être directement responsable de la climatisation.

Force est de constater que les évolutions climatiques génèrent de fortes chaleurs à l'intérieur de la structure, ce qui conduit à une montée inquiétante des températures à l'intérieur des locaux.

Les enfants en bas âge ont des difficultés à réguler leur propre température : il est primordial que leur santé soit préservée.

Compte tenu des 4 dortoirs (15,25m<sup>2</sup> ; 12,17m<sup>2</sup> ; 12,12m<sup>2</sup> ; 13,10m<sup>2</sup>), compte tenu de la salle principale qui comprend à la fois les activités d'éveil (88,52m<sup>2</sup>) et les repas (34,43m<sup>2</sup>), il nous faudrait 8 climatiseurs fixes adaptés aux surfaces.

La mairie a déjà contacté deux entreprises pour faire établir des devis, entreprises auxquelles nous avons communiqué le plan de la structure. Une des entreprises (ETNAIR 54) nous a communiqué un devis qui s'élève à 16 224€.

Pour information, le maire a déjà écrit à la Région Grand Est, au Conseil Départemental 54, à la Caisse d'Allocations Familiales 54 et à l'Agence Régionale de Santé pour tenter d'obtenir des subventions.

Monsieur le Maire demande au conseil si celui-ci est favorable à cet achat indispensable de climatisations fixes pour permettre une régulation de la température de la structure, bien adaptée aux enfants en bas âge, et autorisez-vous le maire à enclencher les travaux ?

Un débat s'instaure sur la nécessité ou non de l'installation de climatiseurs au sein de la structure. Plusieurs personnes estiment que ce ne sont que quelques jours par an que la chaleur est élevée. Le rappel a été fait de la vulnérabilité des enfants de la tranche d'âges accueillie au sein du multi-accueil. A également été évoqué les problèmes de températures élevées au sein du groupe scolaire « Michel Dinet »

Le conseil municipal a délibéré et voté (9 POUR, 4 ABSTENTIONS, 1 CONTRE) pour autoriser le maire à installer des climatisations fixes dans la structure multi-accueil « Pirouettes et Galipettes » de Ceintrey et l'autoriser à engager les travaux.

**Acceptation du prêt auprès de la Caisse d'Épargne pour le remboursement de la TVA et des aides de l'agence de l'eau**

La commune de CEINTREY porte, à la fois, les travaux d'assainissement propres à Ceintrey et les travaux d'assainissement mutualisés communs aux communes de Ceintrey et de Voinémont, pour lesquels la commune de Voinémont remboursera à hauteur de 27% (au prorata du nombre d'habitants dans les deux communes).

Pour les travaux propres à Ceintrey, les aides de l'Agence de l'Eau, - 673 000€HT -, et la TVA, - 298 000€, s'élèvent à un total de 971 000€, ce qui nécessitera un crédit sur 3 ans, durée requise pour rembourser la TVA et obtenir les aides de l'Agence de l'Eau.

Pour les travaux mutualisés, communs à Ceintrey et à Voinémont, les aides de l'Agence de l'Eau, - 910 000€ -, et la TVA, - 274 400€ -, s'élèvent à un total de 1 184 400€.

Soit, au final, un total (travaux propres à Ceintrey et travaux mutualisés) de 2 155 000€, ce qui nécessitera un crédit.

La Caisse d'Épargne nous propose un crédit sur une durée de 3 ans avec un taux fixe de 0,50%, avec paiement des intérêts annuellement et remboursement du capital à l'échéance, avec une commission d'intervention (0,10% du capital emprunté) d'un montant de 2155€.

Monsieur le Maire demande au conseil si celui-ci est favorable à la signature de ce prêt d'un montant de 2 155 000€ avec la Caisse d'Épargne, ce qui couvrira la TVA et les aides de l'Agence de l'Eau ?

Le conseil municipal a délibéré et voté à l'unanimité l'acceptation du prêt d'un montant de 2 155 000€ auprès de la Caisse d'Épargne.

**Acceptation du prêt auprès de la caisse des Dépôts et Consignations pour assurer les travaux d'assainissement hors TVA et hors aides de l'Agence de l'Eau**

La caisse des Dépôts et Consignations, - Banque des Territoires -, peut nous accorder un prêt sur une durée de 25 à 60 ans. Lors de la précédente réunion du conseil municipal en date du 14 avril 2019, dans le budget primitif assainissement 2019 il a été arrêté la somme à emprunter pour un montant de 1 400 000€. Le maire propose de fixer l'emprunt sur une durée de 40 ans. Le taux est fixé sur la base du livret A (0,75%) + 0,75%, soit actuellement un taux fixe de 1,50% révisable. Le maire propose une périodicité semestrielle.

Monsieur le Maire demande au conseil si celui-ci est favorable à solliciter un prêt de 1 400 000€ sur une durée de 40 ans, avec un taux actuel de 1,50% et des échéances semestrielles, ce auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Le conseil municipal a délibéré et voté à l'unanimité l'acceptation du prêt d'un montant de 1 400 000€ auprès des Dépôts et Consignations.

Pour information, la commune avait sollicité une demande d'aide auprès de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour l'assainissement, au titre des travaux de 2019, première fois que l'assainissement était introduit dans la DETR. Le montant qui nous sera accordé en 2019 s'élève à 129 449€ et cela viendra en complément des aides de l'agence de l'eau.

## Etude de l'appel d'offres relatif aux travaux d'assainissement

La commune de Ceintrey a reçu les appels d'offres des entreprises, tant pour la station d'épuration que pour les travaux mutualisés pour Ceintrey-Voinémont et pour les travaux propres à Ceintrey et à Voinémont.

Il est prévu que le cabinet BEREST fasse une étude des différents appels d'offres, sur la base de 60% pour le mémoire et de 40% pour le prix proposé. Une première réunion a eu lieu le vendredi 28 juin 2019 après-midi pour faire un premier état des réponses et des chiffrages. Ont participé à cette réunion 2 représentants de la commune de Ceintrey, 2 représentants de la commune de Voinémont, Monsieur Michaut représentant le cabinet d'études BEREST et l'inspecteur d'état pour les fraudes.

Une prochaine réunion est programmée, suite à l'analyse de monsieur Michaut, pour le lundi 12 août 2019 à 14h en mairie de Ceintrey. Le mardi 13 août 2019 sera consacré à rencontrer les entreprises pour obtenir plus d'explicitations.

Les résultats des appels d'offres sont pour la station d'épuration, chiffrée par le cabinet BEREST à 673 458€HT :

- Entreprise OPURE : 612 817,08€HT,
- Entreprise BONINI : 684 714€HT,
- Entreprise SAD/SOGEA : 729 906,50€HT.

Les résultats des appels d'offres sont pour les travaux d'assainissement de Ceintrey, de Voinémont et les travaux mutualisés, chiffrés par le cabinet BEREST à 3 168 523€HT :

- Entreprise PRESTINI : CEINTREY (1 413 662,30€HT), VOINEMONT (672 176€HT), Travaux mutualisés (438 193€HT), soit un total de 2 524 031€HT
- Entreprise URBAVENIR : CEINTREY (2 211 179€HT), VOINEMONT (659 579€HT), Travaux mutualisés (926 651€HT), soit un total de 3 797 409€HT
- Entreprise SAD/SOGEA : CEINTREY (2 421 380€HT), VOINEMONT (592 624,50€HT), Travaux mutualisés (840 828,50€HT), soit un total de 3 854 833€HT
- Entreprise BONINI : CEINTREY (2 974 195€HT), VOINEMONT (609 994€HT), Travaux mutualisés (836 674€HT), soit un total de 4 417 863€HT.

Monsieur Stéphane DIDIER fait part de son désaccord quant à l'éviction dont il a eu à subir lors de la réunion d'ouverture de plis. Celui-ci estimant que faisant partie de la commission assainissement il aurait dû être convié.

Monsieur le Maire lui répond qu'il ne pouvait pas réglementairement être convié à cette réunion car l'entreprise pour laquelle il exerce avait déposé un dossier. Que sa présence pouvait rendre caduque la procédure et nécessité de recommencer toute la démarche. Et ce en vertu des principes d'égalité de la mise en concurrence des marchés publics.

Un débat s'installe alors entre les élus afin de savoir comment mieux connaître le dossier et pouvoir bénéficier des compétences des membres du conseil.

Une réunion de travail de la commission travaux est prévu le vendredi 2 août 2019 à 20h30 à la mairie. Monsieur Ludovic THOUVENIN remplacera si besoin lors de réunions « assainissement » Monsieur Stéphane DIDIER.

## Délibération pour la mise en place de 4 référents de quartier

Suite à la réunion organisée en juin 2018 sur le thème de la sécurité à Ceintrey, ce avec le major GRANDHAYE, commandant de la gendarmerie d'Haroué-Vézelise, et le major BECHAMP, référent sûreté, la commune de Ceintrey a sollicité des référents de quartier pour assurer une certaine sécurité au sein du village.

Les deux majors ont découpé le village en 4 quartiers ; la commune a sollicité des « référents citoyens » ; 4 se sont mis au service de la commune : Madame BESLER Nathalie, 6 rue du jet d'eau ; Messieurs ROTH Hervé, 3 chemin de la Ronde Fosse ; HERRAS Jean-Marc, 36 ter rue du Mont et DIDIER Yvon, 5 rue de la Gare.

Une première formation a déjà eu lieu, à l'attention des 4 référents citoyens, le lundi 17 juin 2019, formation assurée par le major BECHAMP. Il sera aussi installé, à compter de septembre, un panneau indiquant la « PARTICIPATION CITOYENNE », ce en liaison avec la gendarmerie nationale.

Monsieur le Maire demande au conseil si celui-ci est favorable à la mise en place de 4 référents de quartier, référents citoyens, au sein de la commune de Ceintrey.

Le conseil municipal a délibéré et voté à l'unanimité la mise en place de 4 référents de quartier, référents citoyens, au sein de la commune de Ceintrey.

Un débat s'instaure autour des incivilités commises au sein de la commune comme les feux des containers ou les nuisances sonores nocturnes rue des Maix ou au square.

Plusieurs élus demandent que quelque chose soit mis en place avant que des riverains excédés ne commettent des exactions disproportionnées.

## Délibération pour l'adhésion aux Centrales Villageoises du Pays du Saintois

La commune de Ceintrey vous propose de devenir sociétaire, par souscription de parts sociales pour un montant de 2500€, au sein des Centrales Villageoises du Pays du Saintois. La commune demandera aux Centrales Villageoises du Pays du Saintois de faire partie des membres fondateurs du fait de la mise à disposition des toitures des bâtiments publics de la commune et que la toiture du groupe scolaire « Michel Dinet » a été retenue par les centrales.

Monsieur le Maire demande au conseil si celui-ci est favorable pour que la commune de Ceintrey devienne sociétaire au sein des Centrales Villageoises du Pays du Saintois pour un montant de 2 500€ et demande le statut de fondateur.

Le conseil municipal a délibéré et voté à l'unanimité pour que la commune de Ceintrey devienne sociétaire au sein des Centrales Villageoises du Pays du Saintois pour un montant de 2 500€ et demande le statut de fondateur.

Monsieur DUVAL Jean Philippe, 4<sup>ème</sup> adjoint, demande le montant d'une part.

Madame GRILLET Mireille, 1<sup>ère</sup> adjointe et membre des centrales villageoises du pays du Saintois, lui répond que le montant d'une part s'élève à 50€, prix modeste, afin de permettre à un maximum de personnes de devenir sociétaire.

Questions diverses :

Monsieur Stéphane DIDIER demande si l'employé communal, lorsqu'il a ramassé les cartons déposés à côté des containers, a relevé l'adresse qui était inscrite sur les cartons. Ceux-ci appartenant à la « médicale service ». Monsieur le Maire leur adressera un courrier.

Il demande également que l'employé communal lorsqu'il utilise la débroussailleuse dans le cimetière ne projette pas des cailloux dans sa propriété (il a un carreau de sa porte de garage qui est fissuré) ainsi que sur des véhicules d'entreprises stationnés à proximité. Il a demandé à Monsieur Raymond BRUYELLE d'intervenir auprès des employés communaux.

Madame Odile BOUGIE, conseillère déléguée, demande ce que font les employés communaux de leur journée.

Monsieur le Maire signale l'achat de 6 containers installés derrière l'église pour récupérer l'eau de la toiture de l'église et ce pour l'arrosage des fleurs du village.

Madame Carine GERONDI demande comment les gens du voyage installés à côté du terrain de foot remplissent leurs piscines.

Monsieur le Maire répond qu'ils ont accès à l'eau et à l'électricité du vestiaire du foot. Ils régleront leurs dépenses lors de leur départ.

Madame Odile BOUGIE, conseillère déléguée, demande s'il y aura un concours des maisons fleuries cette année en raison des conditions météorologiques. La décision est prise de ne pas réaliser de concours cette année.

Madame Sylvie ELOI demande si les 3 containers qui ont brûlé seront remplacés sachant qu'ils ont déjà subi des dégradations en janvier 2019.

Monsieur le Maire répond qu'ils seront remplacés.

Monsieur DUVAL Jean Philippe demande qui serait intéressé en soirée pour désherber le cimetière.

La séance est close à 22h30.

La Secrétaire de séance,  
Mireille GRILLET



Le Maire,  
Jean-Marc MARCHAL

